

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLET

Séance du 09 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le lundi neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Véronique PROST

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 6

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme PROST Véronique, M. LANCIAU Daniel, M. TISSIER Eric, Mme COLAS Valérie, M. MEREAU Marc

Procuration(s) :

M. MEREAU Philippe donne pouvoir à M. MEREAU Marc

Etai(ent) absent(s) :

Mme REGNAULT Joëlle

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. TISSIER Eric

Date de convocation
28/03/2018

PLU de COUCHES

Date d'affichage
11/04/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
d'AUTUN le :

11/04/2018

et publication du :

13/04/2018

Le Maire,
Véronique PROST

Le 25 janvier dernier, le conseil communautaire de la CCGAM a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Couches et a engagé la phase de consultation des Personnes Publiques Associées à la procédure, notamment les services de l'Etat, les chambres consulaires, la Région et le Département.

Dans le cadre de cette consultation et conformément au code de l'urbanisme, un exemplaire du dossier a également été transmis, pour avis, aux maires des communes limitrophes de Couches.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne un avis favorable à ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MORLET
Le Maire,
Véronique PROST